

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT 01-274-71**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville » (dossier 1259570031)

Ce règlement a reçu l'approbation du chef de division – aménagement et projets urbains du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 11 mars 2026.

Ce règlement est entré en vigueur le 11 mars 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 19 mars 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert